



# Commission Administrative Académique Du SNES-FSU Bordeaux 18 juin 2021 - Texte action

## Contexte

Les « feuilles de route » qui ont suivi dans les académies les annonces du ministre de l'EN révèlent une fois de plus la volonté de mettre à mal nos métiers. Copié-collé parfois des conclusions du Grenelle parues quelques heures avant, elles ont été communiquées sans avoir été discutées. Derrière l'affichage et la communication à destination du grand public, se cache de manière plus explicite qu'auparavant une remise en cause des statuts et la mise en place de hiérarchies intermédiaires. La poursuite de la mise en œuvre de la loi dite de transformation de la fonction publique produit des effets de plus en plus délétères. La transparence promise n'est pas au rendez-vous. Si les grands principes qui sont appliqués à toutes les opérations de gestion des carrières restent discutés dans le cadre des lignes directrices de gestion, leur mise en œuvre relève uniquement de l'administration sans aucun contrôle démocratique de la part des élu.es des personnels.

L'administration se cache aussi derrière le RGPD pour refuser de transmettre les informations essentielles à la compréhension du mouvement des personnels c'est donc le principe d'égalité de traitement qui risque d'être remis en cause.

La revalorisation annoncée comme « historique » a pris la forme de 700 millions d'euros, dont 300 iront au financement de la protection sociale complémentaire et au passage des mesures 2020 en année pleine. Pour 2022, l'enveloppe se limitera donc à 400 millions soit moins que l'année précédente !

Nous devons exiger une réelle revalorisation, sans contreparties, qui passe par le dégel de la valeur du point d'indice, la reconstruction des grilles et la revalorisation immédiate notamment pour les débuts de carrière. Une revalorisation significative pour les contractuels, les AED et les AESH.

## Examens

C'est dans une extrême confusion que s'ouvre la période d'examens. Muet sur le brevet des collèges, le ministère s'emploie à désorganiser méticuleusement les épreuves du baccalauréat et des BTS. Les enseignants et leurs élèves connaissent des conditions de travail et d'étude extrêmement dégradées. Les aménagements de dernières minutes conduisent à rajouter du désordre à la confusion.

En philosophie et en français, la multiplication des sujets alourdit la charge de travail des correcteurs.trices. Pour l'EAF, les collègues ont eu la désagréable surprise de découvrir qu'ils ou elles avaient entre 2 et 32 descriptifs à préparer dans des délais en plus très restreints à

cause d'un « bug informatique » selon la DEC. L'administration fait ainsi la preuve qu'elle n'est pas en capacité de contrôler son propre travail, soulignant malgré elle, le rôle essentiel des élu.es au sein des CAP. Du côté du Grand Oral, rupture d'égalité, préparation chaotique, l'obstination de Jean-Michel Blanquer à tenir cette épreuve montre qu'il fait primer les enjeux politiques sur les questions pédagogiques. L'introduction forcée et précipitée du logiciel Santorin pour les épreuves de philosophie et de français, dans un contexte déjà difficile, manifeste un mépris des personnels et de leurs conditions de travail.

Les BTS enfin ne sont pas mieux lotis. Il n'y a pas eu d'aménagements d'épreuves comme pour le DNB. Seules des mesures dérogatoires pour les stages ont été annoncées. Mais une session supplémentaire de contrôle vient de sortir du chapeau. Organisée en deux oraux ; elle dénature complètement l'évaluation et la formation de ce diplôme professionnel.

Face à tous ces dysfonctionnements, l'administration n'apporte aucune réponse concernant les moyens de pallier des conditions de travail très dégradées pour les enseignant.es, Pire, elle les plonge dans des incertitudes anxiogènes qui augmentent le niveau de pression déjà insupportable qu'ils subissent. Et c'est sans parler de la perte de sens de nos enseignements et des multiples vexations nous réduisant à des « intervenants » ou nous plaçant pour le Grand Oral dans la position de « novices ».

Le SNES-FSU de Bordeaux accompagne toutes les actions menées par les collègues dans le cadre des examens. Les préavis de grève déposés doivent permettre de se réunir pour réfléchir aux meilleures modalités d'action.

## **Rentrée 2021**

La politique de restriction budgétaire actuelle va conduire à dégrader encore davantage nos conditions d'enseignement à la rentrée en alourdissant toujours plus nos services, devant des classes elles-mêmes toujours plus chargées. Il est à prévoir également un contexte rendu plus difficile encore par les conséquences de la crise sanitaire sur les élèves. A ce titre l'absence de recrutement à l'échelle nationale de personnel de santé, de PsyEN ou de CPE ne permettra pas de rétablir la qualité du service public due aux élèves et à leur famille.

Suite à deux années marquées par la crise sanitaire, la rentrée 2021 devrait être celle de la mise en place totale de la Réforme Blanquer en particulier celle du Bac au lycée. Outre l'alourdissement des missions qui nous sont dévolues avec moins de moyens (parenthèse), et la dégradation des conditions de travail tant au collège qu'au lycée, l'année sera marquée par un calendrier d'épreuves (EC, spécialités, oraux) intenable, par des évaluations permanentes au détriment des apprentissages, sans que des allègements de programmes ne soient envisagés.

Nous sommes toujours en attente de mesures fortes sur le recrutement et la revalorisation qui supposent un collectif budgétaire, nous sommes toujours en attente d'aménagements de programmes et d'une modification du calendrier du baccalauréat Blanquer tout en réaffirmant l'objectif de sa suppression. Les professeurs travaillent leurs cours pendant l'été, il faut faire des annonces rapidement.

si nos revendications en termes de recrutement, de revalorisation, de refonte des programmes, permettant une rentrée dans de meilleures conditions ne sont pas prises en

compte, il engagera les collègues dans la préparation de tous types d'action nécessaires (refus de toute HSA au-delà des 2 heures dorénavant imposables, refus de la charge de PP ou de professeurs référent.es sans adaptation des contours de leur mission à l'échelle de l'établissement, motion en CA, pétitions, rassemblements) pour être entendu.e.s. Cette campagne, à débiter maintenant et à poursuivre dès la rentrée, débouchera sur un appel clair à la grève en septembre, avec des suites à débiter pour construire un vrai mouvement contre la politique éducative de Blanquer.

## **Formation initiale et nouveaux concours**

Dans le prolongement du congrès académique le SNES-FSU de Bordeaux rappelle son opposition à la réforme de la formation initiale et des concours. Ses enjeux profonds sont toujours à mettre en relation avec les conclusions du Grenelle et la volonté de mettre à mal le service public d'éducation.

Ces orientations actent aussi le retour massif des stagiaires à temps plein, mesures déjà mises en œuvre par le ministre actuel sous la présidence Sarkozy. Mais elles instituent en plus la précarité comme voie d'accès aux métiers de l'enseignement. Il est inadmissible aussi de voir des étudiant.es en responsabilité de classe.

A la rentrée prochaine en effet, en plus des AED prépro déjà recruté.es, 251 étudiant.es ont candidaté dans le 2nd degré en tant que contractuel.le alternant.e pour 140 places disponibles. Le SNES-FSU doit continuer à informer la profession. Parallèlement, il ne doit plus hésiter à s'investir dans une réflexion sur les fonctions liées à la formation initiale. Recréer un vivier de tuteur.trices et formateur.trices militant.es est le meilleur moyen de populariser nos mandats et notre action auprès des jeunes collègues. Cela permettra aussi de mieux les défendre face aux dérives autoritaires actuelles de nos diverses hiérarchies et de continuer à les accompagner sur des éléments de carrière qui relevaient jusqu'à présent des CAP. Cet appel répond aussi à la volonté exprimée lors du dernier congrès de redynamiser le secteur « contenus » en d'en faire un des piliers de l'animation de la vie syndicale.

## **AESH**

Le rectorat de Bordeaux n'a toujours pas tenu ses engagements, nous attendons toujours la tenue d'un groupe de travail consacré aux contractuel.le.s et aux AESH. Aucune avancée sur le temps de travail, sur les quotités de contrat, sur l'application des grilles indiciaires, sur le nombre d'élèves accompagné.e.s, sur la formation.

Nous avons demandé à la rectrice de mettre tout en œuvre afin qu'il n'y ai pas de rupture dans la transmission des bulletins de salaires pendant les congés d'été afin qu'aucun.e AESH ne perde ses droits auprès de pôle emploi. Les raisons techniques avancées pour expliquer le retard de transmission des bulletins de salaires sont inacceptables, l'enjeu pour une partie de ces personnels est tout simplement d'arriver à boucler les fins de mois d'été sans avoir recours aux restos du cœur.

La rectrice devra prendre un engagement ferme lors du prochain CTA.

Certains.es AESH n'ont pas connaissance à la fin d'année scolaire de leur lieu d'affectation à la rentrée, ce qui participe à maintenir cette profession dans la précarité et ces personnels dans une inquiétude et des incertitudes intolérables. Le SNES de Bordeaux demande que les affectations soient connues avant les vacances.

Les conditions de travail dans les établissements, déjà difficiles, se sont largement dégradées à cause des PIAL Ils servent en effet à « couper » les AESH en morceaux, à désorganiser encore davantage les services des collègues et l'accompagnement des élèves.

La CAA de Bordeaux demande que toutes les salles de professeur.es soient rebaptisées en « salle des personnels » afin de mieux intégrer les AESH et les autres personnels des équipes pluriprofessionnelles.

## **Retraité.es**

Le dernier rapport du Conseil d'Orientation des retraites montre que le déficit annoncé du régime des retraites est bien moins important qu'annoncé. 13 milliards pour 2020 au lieu des 25 annoncés et entre 7 et 10 milliards prévus pour 2022. Le déficit est faible et diminue. Cela invalide l'idée qu'une réforme des retraites est nécessaire et urgente.

## **Motion retraités**

Les organisations syndicales et associations de retraités ont demandé à la « Défenseuse des droits » d'intervenir afin que cesse un discours discriminatoire dont sont victimes les retraités, personnes âgées.

Les retraités jouent un rôle essentiel dans la vie économique et sociale de notre pays. 69% des maires de communes françaises sont des retraités, 50% des dirigeants d'associations sont des retraités. Par ailleurs, 33% aident financièrement leurs enfants et 30% leurs petits-enfants.

Comme dans tous les ostracismes, ils ne veulent pas faire les frais des choix économiques qui conduisent à abandonner des pans entiers de la politique sociale. Ils ne veulent pas être considérés comme une variable d'ajustement mais comme des citoyens, des femmes et des hommes ayant des projets.

Ceux-là même que l'on présente comme ayant été choyés par une société « du plein-emploi, sans problème » seraient devenus les causes de la misère des jeunes. Car nous savons que l'État providentiel n'a de « providentiel » que le nom.

Les uns, les unes comme les autres sont actives dans des associations, des organisations syndicales, politiques, des conseils municipaux, etc. Ils et elles lisent, font du sport, participent à des activités culturelles...

Cette dévalorisation alimente un discours politique qui a été utilisé pour justifier la hausse de la CSG. Et lorsque, en raison des ravages du virus, l'on parle du coût supporté par la société, « différent selon l'âge », on pense d'abord aux retraités (aux vieux) et aux personnes âgées. De nombreux propos sont inacceptables. Laisser faire cette opposition entre jeunes, salariés, sans emploi ne prépare-t-elle pas la volonté de porter un nouveau coup dur aux retraites ?

Un jour, vous serez retraité !

Ne serait-ce qu'une fâcheuse impression, un ressenti de syndicalistes impénitents ?

Combien de collègues arrivant près de la retraite et lors du calcul de son estimation, constatent le montant de leur pension avec une stupeur douloureuse !

Les précédentes « réformes » ont déjà porté des coups cruels au niveau des pensions. Macron n'a pas abandonné ses projets. La casse des statuts pèse et pèsera sur le salaire des actifs, donc sur les retraites, comme l'augmentation du pourcentage de personnels précaires et le projet d'abandon de la garantie d'emploi. Le recul de l'âge de prise de la retraite, l'augmentation de la durée de cotisation pour accéder à un taux plein, le procédé démoniaque de la décote. Au-delà même de la baisse relative des salaires des actifs, de l'augmentation de la part des primes, tout est fait pour peser violemment sur le niveau des pensions.

Nos jeunes collègues doivent prendre conscience de la violence de ces attaques dont ils subiraient cruellement les conséquences sur leurs conditions de vie de retraités, s'ils ne s'engageaient pas, avec les retraités, dans la lutte pour défendre cette conquête sociale fondamentale qui concerne un pourcentage croissant de la population.

S'ajoute à cela l'attaque contre un autre pilier de notre modèle social : la Sécurité sociale.

Elle est attaquée d'abord dans ses ressources : les cotisations. Pour répondre aux exigences de la concurrence, présentée comme une valeur essentielle par les dirigeants « néo-libéraux », et pour répondre au « besoin » croissant d'alimenter les dividendes des actionnaires, les cotisations, qui sont une part de la richesse produite par le travail, sont toujours davantage remplacées par l'impôt : la CSG, qui frappe inégalement financiers, exploités et exploités.

Elle est attaquée ensuite dans sa mission universelle : « De chacun selon ses capacités à chacun selon ses besoins. » la Sécu qui, initialement, devait répondre à tous les besoins de soins et de santé de tous, a été remplacée en partie mais de façon croissante par des mutuelles, puis des assurances complémentaires.

Le vieillissement de la population et l'accroissement du besoin d'aide à l'autonomie conduisent l'Etat qui a pris la main sur les usagers et les organisations syndicales dans la gestion de la Sécu, à envisager la création d'une « 5ème branche » de la Sécu qui serait chargée de répondre à ces besoins. Une nouvelle cotisation, un nouvel impôt sont donc prévus pour financer cette 5ème branche.

Avec les syndicats de la FSU, le SNES-FSU estime que la prise en charge indispensable de ces besoins très importants entre dans la mission de la Sécurité Sociale, telle qu'elle a été définie à la Libération. Il faut donc rétablir toutes les cotisations, en particulier celles qui sont appelées faussement « patronales », à un niveau qui réponde à la justice sociale et aux besoins.

Dernier point abordé dans ce texte de CA : La protection Sociale Complémentaire obligatoire pour les fonctionnaires actifs que le gouvernement veut instaurer suivant le modèle de l'Accord National Interprofessionnel pour le privé. L'unité entre actifs et retraités se pose de façon cruciale et l'unité d'action doit prévaloir.

La plupart des syndicats de la FSU se sont d'abord opposés à la participation obligatoire de l'Etat, ce qui peut signifier l'acceptation d'une nouvelle dégradation des prises en charge par la Sécu, au profit de mutuelles ou de sociétés d'assurance (d'ailleurs de plus en plus liées). Mais les syndicats de la FSU qui rassemblent majoritairement des personnels de catégorie 3 ou des personnels précaires, ont estimé que même la maigre participation de l'Etat ou de la

collectivité employeuse permettrait d'augmenter, même peu, des salaires eux-mêmes très bas. Le récent congrès de la FSU s'est donc très majoritairement prononcé en abstention sur ce point, afin de préserver la solidarité entre les différents syndicats de la fédération.

En conclusion, les retraités du SNES-FSU souhaitent conserver leur place active dans la vie de leur organisation syndicale, sans prétendre s'immiscer dans les luttes des camarades actives et actifs.

Elles et ils souhaitent cependant alerter vivement les actifs, et en particulier les plus jeunes, sur l'importance fondamentale des luttes pour défendre les éléments essentiels de notre modèle social que sont la Sécu et les retraites. Chacune et chacun d'entre vous parviendra à la retraite ; et ce temps, encore lointain pour la plupart, se prépare aujourd'hui.

De même, nous renouvelons notre demande aux S2 et aux S1 d'actifs de veiller à ne pas perdre de vue les camarades qui partent à la retraite, de les signaler aux S1 de retraités. Les nouvelles dispositions prises par Blanquer pour tenter de briser le syndicat, nous privent des listes de ceux qui quittent le service actif.

Au sein de la FSU, nous avons la chance d'avoir maintenu vivace l'existence des S1 de retraités de notre syndicat. C'est une force qu'il ne faut pas négliger.

Enfin, comme s'achèvent ces jours-ci les élections départementales, il sera urgent de prendre contact avec les nouvelles équipes élues dans les conseils départementaux, afin de les interroger sur le fonctionnement des Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie. L'activité intersyndicale au sein des CDCA doit retrouver de la vigueur en nous saisissant des renouvellements des Conseils Départementaux pour faire valoir nos propositions.

Voté à l'unanimité : 33 présent.es